#### République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 avril 2019

~~~~

### BUDGET ANNEXE ZAE LA GARRIGUE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS 2019 DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 avril 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

**Procurations:** 

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents:

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame

Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum: 24	Présents : 34	Votants : 40	Pour 40
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13;

VU la délibération n° 1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe ZAE La Garrigue Saint André de Sangonis ;

VU la délibération n° 1917 du conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative au vote du compte administratif 2018,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

CONSIDERANT que le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement 2019 est de 455 187,57€ du budget annexe ZAE La Garrigue à Saint-André de Sangonis 2019 au lieu de 0€ prévu au budget primitif 2019,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe La Garrigue 2019 au sein des chapitres 001 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section d'investissement :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de + 455 187,57€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du solde d'exécution d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 0€;
- Chapitre 16 « Emprunts » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 455 187,57€ sur l'article 1641 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 001 dépenses ;

# Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

## à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° l ci-dessous d'un montant de + 455 187,57€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE La Garrigue 2019.

Désignation				Dépenses	Recettes			
SECTION D'INVESTISSEMENT								
001-001 d'investisse	« ement 1	Solde reporté »	exécution	+ 455 187,57€				
16-1641 « Emprunts »)					+ 455 187,57€			

Transmission au Représentant de l'Etat	Le Président de la communauté de communes	
N° 1939 le 16/04/2019		
Publication le 16/04/2019		
Notification le		
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE		
Gignac, le 16/04/2019	Louis VILLARET	
dentifiant de l'acte : 034-243400694-20190415-lmc1110523-DE-1-1		
Le Président de la communauté de communes		
Signé : Louis VIII APET		